Environ deux tiers des établissements de santé privés sont touchés par la grève des praticiens libéraux
, avec les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes les plus affectées par le mouvement, selon un pointage à mi-journée de la FHP-MCO.

La FHP-MCO regroupe quelque 600 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) . Bien que représentant 27% de l'offre de soins MCO, ils réalisent 54% des actes chirurgicaux pratiqués chaque année en France.

« Beaucoup de nos établissements sont impactés par ce mouvement de cessation d'activité des praticiens libéraux
.
De très nombreux
blocs opératoires sont complètement à l'arrêt
.
Nous assur
ons la continuité des soins. La prise en charge d
es urgences
est assurée
là où
c'est possible
»,
a indiqué Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

Les régions les plus touchées sont l'Ile-de-France, où 82% des cliniques sont fortement impactées, puis Rhône-Alpes, avec 60% des établissements fortement touchés (60%) ou faiblement (40%).
Viennent ensuite la
région
Normandie (63%
fortement touchés
et 37%
faiblement
) et le Languedoc-Roussillon (40%
fortement touchés et 60% faiblement)

.

« Nous comprenons et sommes solidaires de la grogne des praticiens libéraux face à la menace de mettre en coupe réglée la médecine libérale.
Nos citoyens doivent comprendre que, au vu de tarifs de la Sécurité sociale quasiment inchangés depuis trente ans et ce pour des opérations qui demandent une formation de pointe et une très haute technicité, les compléments d'honoraires sont la seule voie aujourd'hui pour de nombreux praticiens pour continuer à exercer dans des conditions décentes
»
, a souligné Lamine Gharbi.

« De ce point de vue, l'accord récent sur les dépassements d'honoraires n'a pas réglé le problème. Il est important et souhaitable que l'on se mette de nouveau autour de la table pour aborder la question spécifique des praticiens des blocs opératoires », a conclu le président de la FHP-MCO.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hospitalisations. Les cliniques et hôpitaux privés accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de passages par an dans 132 services d'urgence. Le secteur privé MCO est le leader nat io nal en chirurgie (54
% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 67% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.